



MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

NOTE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

DIRECTION TECHNIQUE

Numéro : **07**-2016-MFB/SG/DGI/DITEC

Date : **30 NOV 2016**

Origine : Direction Technique

Objet : Mutation et libération de véhicule

Destinataires : Tous Directeurs régionaux, tous bureaux des Services opérationnels

Afin de mieux sécuriser les recettes fiscales par suite d'actes translatifs de propriété (donation ou vente de véhicule automobile) par des transporteurs de personnes ou de marchandises immatriculés sur NIFONLINE, qui n'ont pas préalablement régularisé leurs arriérés fiscaux, il a été décidé ce qui suit :

I- Au niveau des Centres immatriculateurs :

En sus des autres pièces obligatoirement requises pour toute procédure de mutation et/ou d'immatriculation de véhicule : Véhicule Utilitaire (VU), Véhicule de Location (VL), Transport en Commun de personnes (TCP), Transport de Marchandises (TM) ; il faut exiger une photocopie dûment certifiée conforme à l'original de la carte fiscale du vendeur avec la mention « **Pour mutation de véhicule** ».

II- Au niveau des Services opérationnels :

Il appartient à chaque contribuable désirant entamer une procédure de mutation, de se rendre au Centre fiscal gestionnaire de son dossier fiscal pour se procurer une photocopie certifiée conforme à l'original de la carte fiscale avec la mention « **Pour mutation de véhicule** » dont la validité est de trois mois.

Il est à rappeler que la photocopie de la carte grise (sur présentation de l'originale) est obligatoirement requise avant d'entamer toute procédure d'immatriculation de nouveau contribuable ou d'ajout de véhicule(s) sur NIFONLINE.

Cette nouvelle disposition entrera en vigueur à partir du 1^{er} Janvier 2017.

Tous les responsables, chacun à leur niveau respectif, veilleront à la stricte application de la présente et toutes difficultés d'application devront être portées à la connaissance de la Direction Technique dans les meilleurs délais.

LE DIRECTEUR GENERAL DES IMPOTS



no

RANAVOSON Jean Claude
Inspecteur des Impôts